

Délibération n°DEL-21-0846
Collecte des déchets : Présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public (RPQS)

L'an deux mille vingt-et-un le jeudi quatorze octobre à neuf heures vingt-six, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Concorde - Centre de Congrès Pierre Baudis - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	133
Présents :	129
Procurations :	4
Date de convocation :	08 octobre 2021

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Michel BEUILLE, Mme Sylvie LLOUBERES
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Frédéric LEMAGNER, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Pascal BOUREAU, M. Joseph CARLES, Mme Bernadette GUERY, M. Jean-Michel MAZARDO, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Patrick JIMENA, M. Fabien JOUVE, M. Thomas LAMY, Mme Josiane MOURGUE, M. Franck RIBEYRON, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPPAN
Cugnaux	Mme Ana FAURE, M. Thomas KARMANN, Mme Marie-Hélène ROURE, M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Patricia PARADIS, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	Mme Brigitte BEC, M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Camille POUPONNEAU
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC, Mme Céline MORETTO
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE, M. Serge JOP
Seilh	M. Didier CASTERA

Toulouse	Mme Caroline ADOUE-BIELSA, Mme Fella ALLAL, M. Christophe ALVES, Mme Françoise AMPOULANGE, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, Mme Patricia BEZ, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Paul BOUCHE, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, M. Aymeric DEHEURLES, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Cécile DUFRAISSE, M. Jonhny DUNAL, M. Jamal EL ARCH, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, M. Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Caroline HONVAULT, Mme Valérie JACQUET VIOLLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme Marine LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme Souhayla MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme Odile MAURIN, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Julienne MUKABUCYANA, Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSMANE, M. Philippe PERRIN, Mme Julie PHARAMOND, M. François PIQUEMAL, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, M. Clément RIQUET, Mme Agathe ROBY, M. Daniel ROUGE, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Patrick CHARTIER, Mme Corinne CURVALE, M. Dominique FOUCHIER, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès BENOIT-LUTMAN, M. Romain VAILLANT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Marc FERNANDEZ	Robert MEDINA
Mme Sophie BOUBIDI	Thomas KARMANN
M. Honoré NOUVEL	Camille POUPONNEAU
Mme Marion LALANE- DE LAUBADERE	Caroline ADOUE-BIELSA

Délibération n° DEL-21-0846

Collecte des déchets : Présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public (RPQS)

Exposé

Le rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets a été établi conformément aux dispositions de la loi n°2015-992 du 17 août 2015-art.18 et du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 - art. 1 qui prévoient la présentation du document, par le Président de la Métropole, devant l'assemblée délibérante.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation aux représentants des usagers au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 4 octobre 2021. Il doit également faire l'objet, après son adoption par le Conseil de la Métropole, d'une communication à chaque Conseil municipal par le maire de chacune des communes membres de Toulouse Métropole.

355 812 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées en 2020, soit 443 kg par habitant. Quelques éléments clés apparaissent dans ce rapport :

- La quantité de biodéchets détournés des ordures ménagères continue de progresser grâce à l'essor du compostage, avec 5,2 kg/habitant de biodéchets détournés en 2020 ;
- Les quantités de déchets verts collectés en porte à porte sur le territoire poursuivent leur augmentation avec plus de 27 000 t, soit 800 t de plus que 2019 ;
- Les quantités de verre triées ont fait un bond de +1200 t entre 2019 et 2020, soit +2 kg par habitant. Cette progression est la plus importante de toutes les collectivités d'Occitanie ;
- Le tonnage total des déchets ménagers et assimilés produit sur la Métropole diminue de 2 200 tonnes par rapport à l'année 2019. Il diminue aussi par habitant puisqu'il était de 452 kg/hab. en 2019.

Parallèlement aux actions menées dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (plan de compostage, opération Stop Pub, actions contre le gaspillage alimentaire, plan Papier,...), d'autres facteurs ont concouru à cette baisse :

- Les actions de communication et de sensibilisation des habitants aux gestes de réduction des déchets, ainsi qu'une pratique de plus en plus répandue du compostage permettant de détourner les déchets alimentaires des ordures ménagères ;
- La mise en œuvre du règlement de collecte adopté en 2018, avec la sortie progressive, jusqu'en 2020, des gros producteurs non ménagers du service de gestion des déchets ;
- La crise sanitaire, avec la diminution de l'activité économique, a pu engendrer une baisse des déchets produits par les entreprises et collectés par la Métropole.

Pour finir, le coût global de la gestion des déchets ramené à l'habitant diminue légèrement puisqu'il représente 123 € en 2020 contre 124 € en 2019.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Economie circulaire et déchets du mardi 21 septembre 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission consultative des Services Publics Locaux du 4 octobre 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article Unique

D'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets au titre de l'année 2020, tel qu'annexé à la présente délibération.

Résultat du vote :

Pour	133
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 20/10/2021

Reçue à la Préfecture le 20/10/2021

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

DÉCHETS & MOYENS TECHNIQUES

RAPPORT ANNUEL
sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets

2020

Alors que durant le premier confinement, l'une de mes obsessions était de voir la collecte des ordures ménagères se faire normalement, notre collectivité a continué de proposer aux habitants de Toulouse Métropole un service public de qualité, remplissant ainsi sa mission tout au long de la crise sanitaire.

Les agents du service des déchets et moyens techniques ont été remarquables. Par leur professionnalisme et leur capacité d'adaptation, ils ont répondu aux obligations essentielles de salubrité publique. Je tiens à les remercier une nouvelle fois au nom de tous les habitants de la métropole.

L'autre bonne nouvelle, c'est que nous avons en moyenne réduit nos déchets de 9kg par habitant entre 2019 et 2020. Malgré les confinements successifs, notre collectivité a donc continué à remplir ses objectifs pour faire de nos 37 communes une métropole plus propre, plus verte et plus respirable.

Jean-Luc MOUDENC
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole



Principales données	4
Territoire et missions de Toulouse Métropole.....	8

01

Projets et faits marquants en 2020.....	11
---	----

02

Collecte des déchets	17
• Ordures ménagères et assimilées.....	18
• Encombrants, déchets verts, textiles.....	22
• Déchèteries.....	23
• Déchets non ménagers et déchèterie professionnelle	25

03

Prévention des déchets	27
• Indicateurs d'évolution des tonnages.....	29

04

Traitement et valorisation des déchets.....	33
• Installations de traitement des déchets.....	34
• Devenir des déchets ménagers et assimilés collectés.....	36

05

Coûts de la gestion des déchets.....	41
• Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets.....	42
• Montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises.....	43
• Modalités de financement du service public de prévention et de gestion des déchets.....	43
• Coûts du service public de prévention et de gestion des déchets.....	44

Annexes	46
---------------	----

• Coûts complets 2020 par flux et par étapes techniques.....	46
• Coûts en euros par habitant.....	48
• Coûts en euros par tonne.....	50
• Détail des aides publiques perçues par Toulouse Métropole en 2020	52
• Détail des soutiens des sociétés agrées en 2020.....	52
• Détail des produits industriels perçus en 2020.....	54

Principales données

PRODUCTION DES DÉCHETS

	2018	2019	2020
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	220 037 t	206 966 t	203 179 t
Emballages ménagers (hors verre) + papiers	30 723 t	30 879 t	30 171 t
Verre	17 317 t	17 787 t	19 023 t
Sous-total Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)	268 077 t	255 633 t	252 373 t
Déchets des déchèteries	61 228 t	63 882 t	65 811 t
Déchets verts collectés en porte-à-porte	26 803 t	26 309 t	27 121 t
Encombrants collectés en porte-à-porte	10 440 t	10 342 t	9 061 t
Textiles	1 804 t	1 858 t	1 432 t
Déchets ménagers spéciaux	4 t	4 t	13,2 t
Total Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	368 356 t	358 027 t	355 812 t
DNDAE ¹	5 704 t	4 988 t	4 023 t
Déchèterie Professionnelle	15 192 t	15 829 t	19 437 t

PRODUCTION DES DÉCHETS PAR HABITANT



	2018	2019	2020
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	281 kg	261 kg	253 kg
Emballages ménagers (hors verre) + papiers	39 kg	39 kg	38 kg
Verre	22 kg	22 kg	24 kg
Sous-total Ordures Ménagères Assimilées (OMA)	342 kg	323 kg	314 kg
Déchets des déchèteries	78 kg	81 kg	82 kg
Déchets verts collectés en porte-à-porte	34 kg	33 kg	34 kg
Encombrants collectés en porte-à-porte	13 kg	13 kg	11 kg
Textiles	2 kg	2 kg	2 kg
Total Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	470 kg	452 kg	443 kg

Note relative aux modalités de calcul de la production des déchets par habitant

Depuis 2009, le recensement étant devenu annuel, l'INSEE fournit en janvier de chaque année N les populations légales communales de l'année N-3. Afin de faire correspondre au mieux les tonnages collectés et la population qui les produit, et ainsi de lisser l'impact sur les résultats, l'ADEME rattache la population INSEE à l'année de recensement correspondante et estime les populations communales pour les années suivantes. Ainsi, les déchets produits en année N-3 seront mis en correspondance avec la population issue du recensement de l'année en question. Pour les années N-2, N-1 et N, l'ADEME estime la population correspondante et la corrige au fur et à mesure de la disponibilité des données des recensements. C'est cette donnée qui est prise en compte pour le calcul des ratios à l'habitant présenté dans le présent rapport, contrairement à ce qui était effectué les années précédentes où la population de référence était la population INSEE de l'année N-3.

1. DNDAE, Déchets Non Dangereux issus des Activités Economiques

COÛTS DE LA GESTION DES DÉCHETS (MÉTHODE COMPTACOUT²)



	2018	2019	2020
Total charges HT	99 040 000 €	100 345 000 €	100 811 000 €
TVA acquittée	5 006 000 €	5 129 000 €	5 265 000 €
Total charges TTC	104 046 000 €	105 474 000 €	106 076 000 €
Total produits	7 916 000 €	7 535 000 €	7 031 000 €
Coût à la charge de la collectivité	96 130 000 €	97 939 000 €	99 045 000 €
TEOM ²	102 720 000 €	103 570 000 €	106 039 000 €
Facturation aux professionnels (déchèterie professionnelle)	817 000 €	845 000 €	1 071 000 €
Redevance spéciale	2 542 000 €	1 637 000 €	1 471 000 €

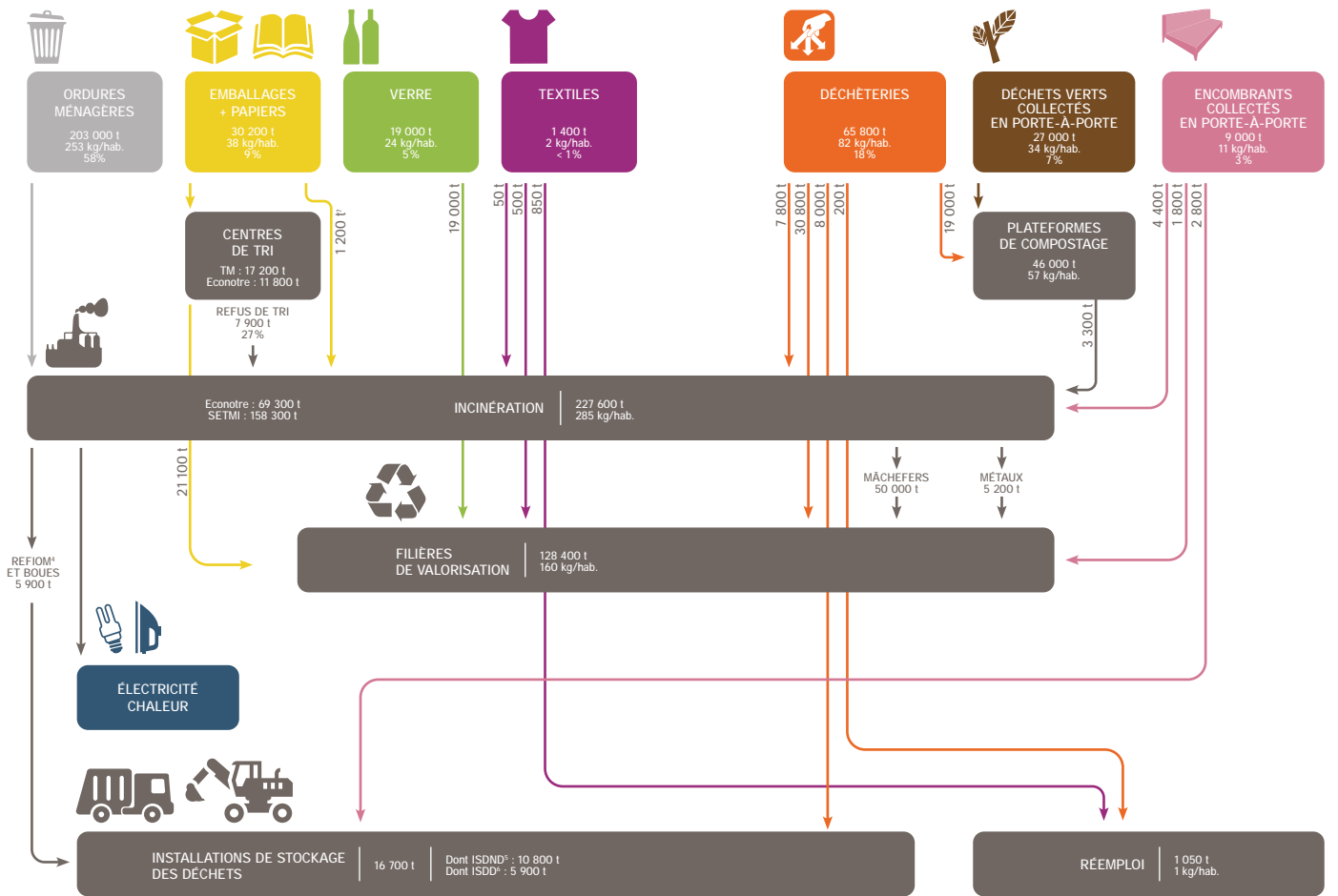
COÛTS DE LA GESTION DES DÉCHETS PAR HABITANT



	2018 ³	2019 ³	2020
Coût à la charge de la collectivité (TTC)	123 €	124 €	123 €
Total contribution (TEOM + facturation aux professionnels + redevance spéciale)	135 €	134 €	135 €

2. TEOM, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
3. Montant corrigé sur les nouvelles bases de population

SCHEMA DES FILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



6. REFIOM^{*}: Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères
5. ISND⁵: Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

6. ISDD⁷: Installation de Stockage des Déchets Dangereux
7. Matières détournées en raison de la crise sanitaire

Territoire et missions de Toulouse Métropole

La compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés a été transférée à la Communauté Urbaine Toulouse Métropole en 2009, devenue ensuite Toulouse Métropole en 2015. Toulouse Métropole est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Elle regroupe 37 communes qui s'associent au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet commun d'aménagement du territoire. Elle assure la prévention, la collecte, le traitement, le recyclage et la valorisation des déchets pour les 803 718⁸ habitants des 37 communes de son territoire. Elle est membre de DECOSET, syndicat mixte ayant la compétence traitement des déchets.



DÉVELOPPER UNE GESTION DURABLE DE NOS DÉCHETS

En ligne directe avec ses missions et avec la montée en puissance des enjeux environnementaux liés aux déchets, Toulouse Métropole développe une politique de gestion durable des déchets sur son territoire. Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial et de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, la collectivité vise deux objectifs : assurer un service de qualité auprès des usagers et préserver l'environnement. Cela implique une amélioration du tri et du recyclage, ainsi que la sensibilisation des habitants au geste de tri et à la réduction des déchets. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

COLLECTER, TRAITER ET VALORISER



La collecte des déchets se fait, pour les 37 communes, soit en régie, soit par des prestataires.

Les déchets collectés sont acheminés vers des filières de traitement en vue de leur valorisation (énergétique, matière, organique). La gestion des équipements de traitement des déchets est répartie entre le syndicat de traitement DECOSET et la direction des Déchets et Moyens Techniques de la Métropole pour 4 communes (Blagnac, Cugnaux, Toulouse, Villeneuve-Tolosane).

Installations de traitement :





01

PROJETS
ET FAITS
MARQUANTS
EN 2020

MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE

Durant la période de crise sanitaire, les services de la direction des Déchets et Moyens Techniques ont dû s'adapter afin d'assurer la continuité du service public, tout en préservant la sécurité de leurs agents et des habitants du territoire.

Afin de garantir la collecte et le traitement des déchets et ainsi de répondre aux obligations essentielles de salubrité publique, 97% des agents de la direction ont maintenu leur activité durant le confinement du printemps 2020.

En effet, les tournées de collecte des ordures ménagères, des emballages et papiers et du verre ont été intégralement maintenues.

Le centre de tri de Toulouse a également continué de fonctionner en mode dégradé afin d'assurer le traitement des emballages et papiers collectés. Les ateliers mécaniques ont eux aussi poursuivi leurs activités puisque le matériel roulant n'a cessé d'être utilisé.

Enfin, une partie des déchèteries de la Métropole est restée ouverte durant la période de confinement, accessible aux usagers grâce aux autorisations de déplacement.

Afin de soutenir les équipes de terrain et de maintenir l'information et la communication auprès des usagers, les services administratifs et supports de la direction ont, quant à eux, assuré la continuité du service principalement en télétravail.

Ce maintien du service rendu aux habitants a été possible grâce à un respect strict des consignes sanitaires : application des gestes barrières, mise à disposition de protections spécifiques (masques, gel hydro-alcoolique, protocoles de désinfection) pour les agents.



CRÉATION D'OUTILS NUMÉRIQUES POUR SOUTENIR LE DÉPLOIEMENT DU COMPOSTAGE

Afin de soutenir le déploiement de la pratique du compostage domestique, Toulouse Métropole a mis en place une plateforme de réservation et de paiement en ligne. Opérationnelle depuis le mois de juin 2020, cette plateforme permet aux habitants de commander un composteur et de choisir la date et le lieu de retrait en toute autonomie. Elle permet ainsi d'acquies plus facilement un composteur individuel à moindre coût.

Une série de tutoriels vidéos sur la pratique du compostage a également été mise en ligne. Intervenant en complément du guide « Composter facile », ces supports ont été mis à disposition des usagers, à défaut des formations traditionnellement proposées lors des distributions.

Construit en six épisodes, ce guide vidéo accessible via la page Propreté - Déchets > Compostage du site Internet et via la chaîne YouTube de Toulouse Métropole, permet de transmettre les gestes clés d'une bonne pratique :

- Episode 1 : Pourquoi composter ?
- Episode 2 : Comment installer mon composteur ?
- Episode 3 : Que mettre dans mon composteur ?
- Episode 4 : Les gestes clés du compostage
- Episode 5 : Comment surveiller l'humidité ?
- Episode 6 : Quand et comment retirer mon compost ?



LA DYNAMIQUE DE COMPOSTAGE SE MAINTIEN EN 2020

Malgré la crise sanitaire, la demande de composteurs individuels s'est maintenue au même niveau que l'année 2019. En effet, la forte hausse des demandes (+70% entre 2018 et 2019) s'est à nouveau confirmée en 2020. Ce sont ainsi 2 761 composteurs individuels qui ont été distribués dans le cadre de 23 opérations.

Le taux d'équipement de l'habitat individuel est donc désormais de 24% et l'augmentation du nombre des composteurs fournis devra se poursuivre dans les prochaines années.

Pour l'habitat collectif, le déploiement de composteurs partagés en pied d'immeuble se maintient également en 2020. Pour les résidences autonomes de moins de 10 foyers, 14 nouveaux sites ont été équipés en 2020 contre 10 en 2019. Le contexte sanitaire a, en revanche, pénalisé l'installation de sites sur les résidences de plus de 10 foyers, avec 47 nouveaux sites accompagnés en 2020, contre 59 en 2019. Au final, 2020 a permis d'équiper 61 nouveaux sites collectifs avec des dispositifs de gestion in situ de biodéchets.



Crédit Photo: EP - M

EXPERIMENTATION DU TRI DANS LES ESPACES PUBLICS

La loi AGECC (Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire) du 10 février 2010 prévoit une généralisation de la collecte séparée pour les produits consommés hors foyer d'ici le 1^{er} janvier 2025.

Dans ce contexte et avec pour objectif de permettre aux usagers une continuité du geste de tri en dehors de leur domicile, Toulouse Métropole a lancé, fin 2020, une expérimentation permettant d'étudier la faisabilité et la pertinence de différents dispositifs de collecte (corbeilles bi-flux, abris-bacs, récup'verre, etc.) sur plusieurs types d'espace (jardins, places, rues, cœur de quartier) et de mesurer leur efficacité.

Ainsi, huit sites répartis sur la métropole ont été retenus pour accueillir ces expérimentations, qui débiteront prochainement.

APPEL À PROJETS GESTION IN SITU DES DÉCHETS VERTS

Le Programme Local de Prévention prévoit de réduire de 10 kg/habitant les déchets verts collectés et gérés par la collectivité d'ici 2024.

Pour atteindre cet objectif de réduction, il est nécessaire de sensibiliser les habitants et de leur proposer des solutions concrètes pour gérer et valoriser leurs déchets verts chez eux, en plus de la solution du compostage. C'est pour cela qu'un appel à projets sur la gestion in situ des déchets verts a été lancé fin 2020.

L'objectif de cet appel à projets est de faire émerger, sur le territoire de la métropole, des actions reproductibles favorisant la gestion in situ ou de proximité des déchets verts, afin que les habitants valorisent davantage cette ressource végétale.

LA MISE EN ACTION DU PLAN DE RÉDUCTION DU PAPIER

Parmi les actions inscrites au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, l'une d'elles consiste à accompagner les services de la Métropole et des communes adhérentes à déployer un plan de réduction du papier des administrations.

En effet, le papier représente en moyenne 75% des déchets de bureau. À l'échelle de la Métropole, cela représente plus de 10 tonnes de papier consommées

chaque mois par les services, auxquelles il faut ajouter 12 tonnes mensuelles de papier d'imprimerie. Dans son article 79, la loi de transition énergétique de 2015 imposait aux collectivités la diminution de la consommation de papier bureautique de 30% entre 2016 et 2020. Le décret 2021-254 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 fixe à 40% l'acquisition de produits papetiers, d'articles de papeteries et d'imprimés composés de papier recyclé.

Dans ce contexte, Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse ont décidé d'agir en s'engageant dans un Plan Papier ayant les objectifs suivants :

- Réduire de 50% la consommation de papier d'ici fin 2025 ;
- Atteindre une moyenne annuelle de 40% de papier recyclé dans les fournitures en 2022.

Le plan d'actions s'articule autour de cinq enjeux :

- Enjeu 1 – Développement de l'utilisation de papier recyclé
- Enjeu 2 – Evolution des pratiques individuelles de consommation de papier
- Enjeu 3 – Développement de la dématérialisation
- Enjeu 4 – Communication externe
- Enjeu 5 – Tri et recyclage du papier

Toulouse Métropole a également lancé en 2020 un appel à candidature auprès des communes pour les accompagner à la mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation de papier et d'amélioration du tri dans leurs services. Dix-neuf communes vont ainsi bénéficier de cet accompagnement en 2021 et 2022.



DES ACTIONS CONCRÈTES POUR DES RÉSULTATS VISIBLES



-9 kg/hab.
d'ordures ménagères et assimilées en 2020 par rapport à 2019



97 animations
et interventions réalisées dans les établissements scolaires
2 381 enfants
sensibilisés



8 camions de collecte
roulant au gaz naturel qui ont parcouru 57 000 km pour collecter les déchets



33 visites
du centre de tri avec 480 enfants et 283 adultes sensibilisés (arrêt à partir de mi-mars 2020 dû à la crise sanitaire)



5,2 kg/hab.
de biodéchets évités grâce au compostage en 2020



531 points de collecte de textiles
soit + 32 points supplémentaires en 2020



3 300 foyers
supplémentaires pratiquant le compostage en 2020 par rapport à 2019 (en maisons individuelles et en gestion partagée)

HAUSSE DES PERFORMANCES DE VERRE EN 2020

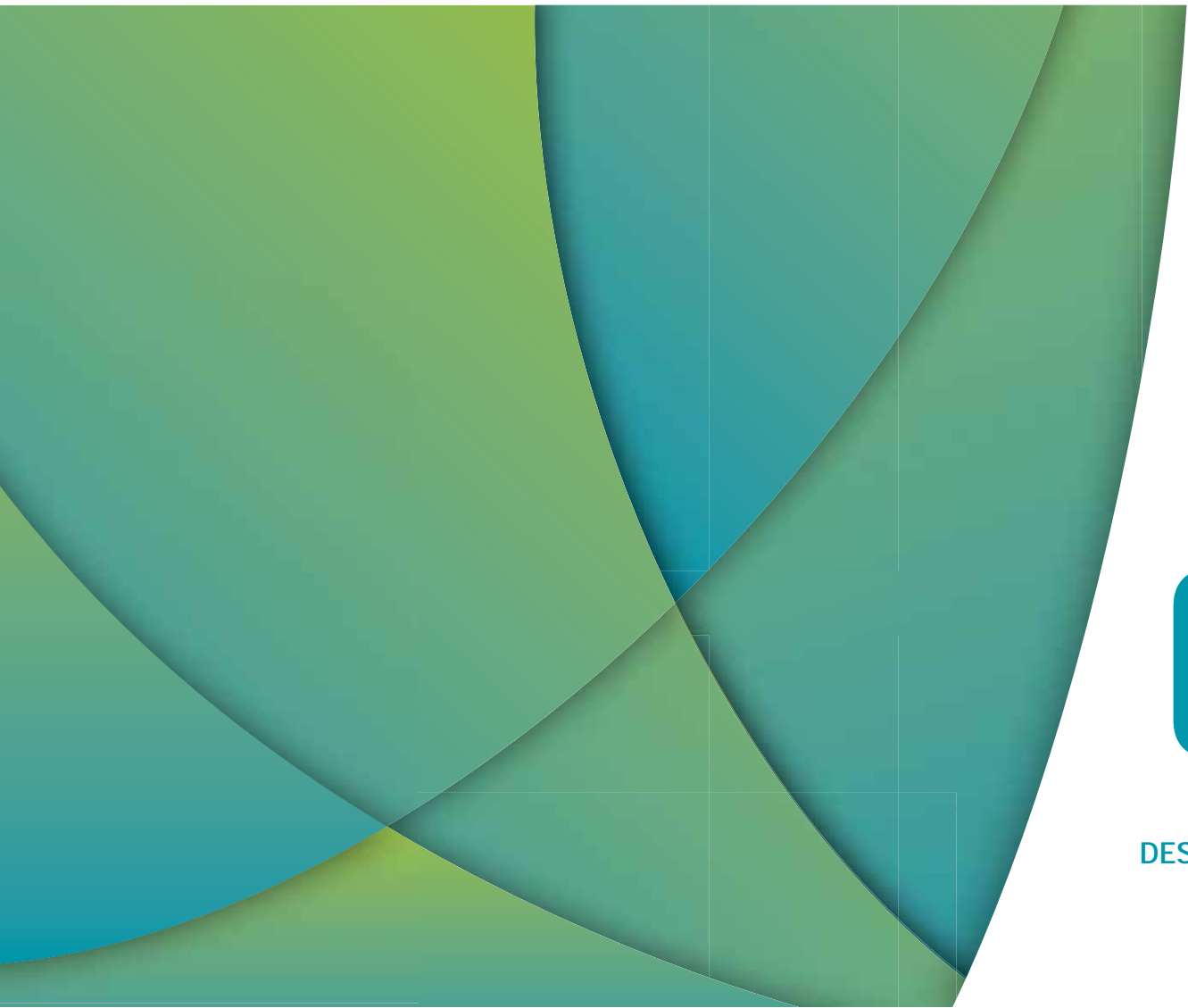
Les tonnages de verre collecté ont augmenté de 7% en 2020 par rapport à l'année précédente. Cette hausse importante est le résultat des actions mises en place dans le cadre du Plan d'Amélioration de la Collecte d'Eco-Emballages déployé entre 2016 et 2019 sur le territoire. Son but ? Rapprocher le dispositif de collecte sélective des usagers, sensibiliser et simplifier le geste de tri.

Dans ce cadre, une campagne d'affichage visant à inciter les habitants à mieux trier les emballages en verre est déployée depuis 2016 via des panneaux publicitaires, les flancs des bennes à ordures ménagères, les médias et le site internet de la Métropole.



La campagne avait également pour objectif de mettre en lumière la facilité du geste de tri grâce à la densification du parc de points d'apport volontaire. En effet, ce ne sont pas moins de 414 points d'apport volontaire supplémentaires qui ont été installés dans 27 communes entre 2015 et 2016.

Parallèlement à cela, une harmonisation des modes de collecte du verre nécessitant l'installation de 100 points d'apport volontaire a été réalisée dans 11 communes en 2019. Ces différents changements ont ainsi permis aux habitants de disposer d'un recup'verre à moins de 2 minutes de chez eux. Toulouse Métropole approche ainsi son objectif de recycler 25 kg par habitant et par an.



02

COLLECTE
DES DÉCHETS

Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)



-9 kg/hab.
d'ordures ménagères
et assimilées collectées
entre 2019 et 2020

ORGANISATION DE LA COLLECTE EN 2020

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers recyclables se fait majoritairement en porte-à-porte. Ces deux flux peuvent également être collectés en points d'apport volontaire dans certaines zones (centre-ville, quartiers prioritaires, ZAC).

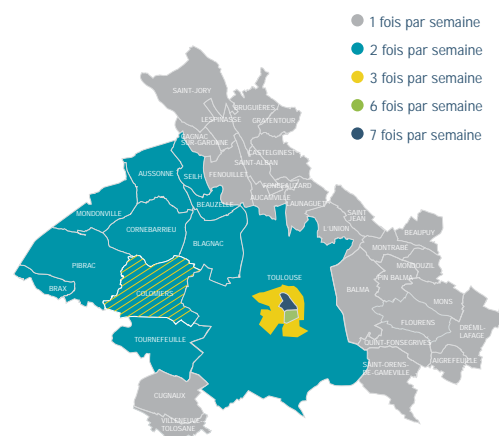
Suite à l'harmonisation des collectes sur une partie du territoire de Toulouse Métropole en 2019, les ordures ménagères sont principalement collectées 2 fois par semaine à Toulouse et 1 fois par semaine dans les autres communes. Les emballages et papiers recyclables sont, quant à eux, collectés 1 fois par semaine à Toulouse (hors hyper-centre) et 1 semaine sur deux dans les autres communes.

Les communes de l'ouest verront leurs fréquences évoluer en 2021 afin de les harmoniser avec le reste du territoire.

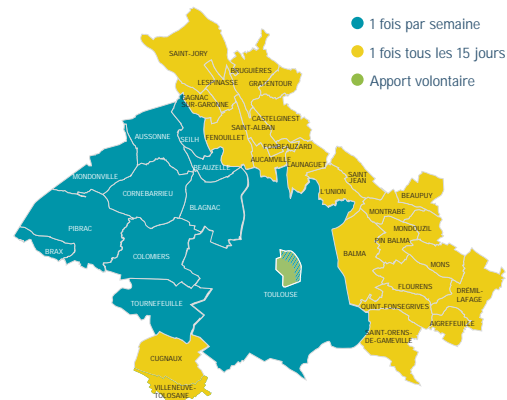
Qu'est-ce que les ordures ménagères et assimilées (OMA) ?

Il s'agit des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et des déchets des activités économiques collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci. Cela comprend donc : les ordures ménagères résiduelles (OMR - correspondant au sac poubelle), les emballages et papiers (bac de tri) et le verre.

FRÉQUENCES DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



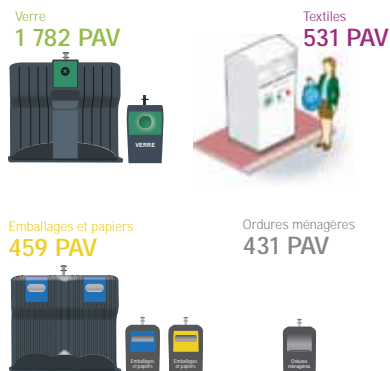
FRÉQUENCES DE COLLECTE DES EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

La collecte du verre et des textiles se fait uniquement en points d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire métropolitain.

NOMBRE DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)



TONNAGES COLLECTÉS

La production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) suit, en 2020, la même tendance que l'année précédente avec une baisse de 3 800 tonnes, soit -9 kg/habitant. Pour les emballages et papiers recyclables, la quantité collectée est légèrement inférieure à celle de 2019 (-700 t). La collecte du verre en apport volontaire a connu un réel essor, avec +1 200 t collectées, soit +2 kg/habitant en 2020.

Globalement, la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) a baissé de 3 300 t.

	2018	2019	2020
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	220 037 t	206 966 t	203 179 t
Emballages et papiers	30 723 t	30 879 t	30 171 t
Verre	17 317 t	17 787 t	19 023 t
Total Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)	268 077 t	255 633 t	252 373 t

PRODUCTION PAR HABITANT



Encombrants, déchets verts et textiles

TONNAGES COLLECTÉS

Les tonnages collectés en porte-à-porte sont en hausse en 2020 pour les déchets verts et en baisse pour les encombrants. Les tonnages des textiles ont connu une forte baisse liée à la fermeture des points d'apport volontaire pendant la crise sanitaire.

	2018	2019	2020
Déchets verts collectés en porte-à-porte	26 803 t	26 309 t	27 121 t
Encombrants collectés en porte-à-porte	10 440 t	10 342 t	9 061 t
Textiles collectés en apport volontaire	1 804 t	1 858 t	1 432 t
Total	39 047 t	38 509 t	37 614 t

PRODUCTION PAR HABITANT

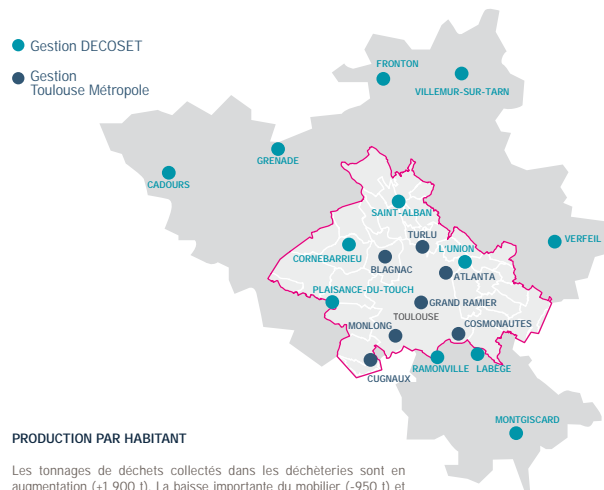
À l'instar des tonnages totaux, les ratios par habitant de déchets verts collectés en porte-à-porte sont en légère hausse (+1 kg/hab.) et ceux des encombrants sont en baisse (-2kg/hab.).



Déchèteries

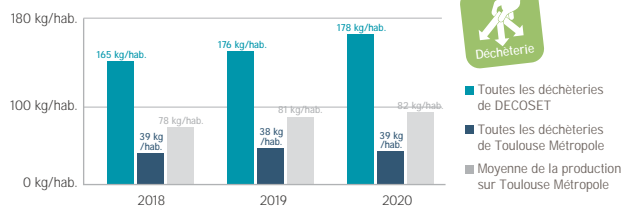
DÉCHÈTERIES SUR LE TERRITOIRE DE TOULOUSE MÉTROPOLE ET DE DECOSET

Depuis l'adhésion de Toulouse Métropole au syndicat DECOSET, la gestion des déchèteries est restée séparée entre les deux collectivités. DECOSET conserve la gestion des installations que le syndicat avait avant 2009 et Toulouse Métropole continue de s'occuper des cinq déchèteries de Toulouse, et de celles de Blagnac et de Cugnaux jusqu'à leur transfert prévu au 1er janvier 2021.



PRODUCTION PAR HABITANT

Les tonnages de déchets collectés dans les déchèteries sont en augmentation (+1 900 t). La baisse importante du mobilier (-950 t) et du tout-venant incinérable (-2 000 t) ne compense pas l'augmentation des gravats (+1 100 t), des déchets verts (+700 t), du bois (+300 t) et du tout-venant non incinérable (+2 400 t). Cette augmentation se répercute sur les ratios de collecte par habitant avec une augmentation moyenne de 1kg/hab. sur la métropole.

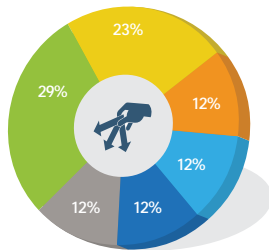


TONNAGES COLLECTÉS

	2018	2019	2020
Ampoules	4 t	2 t	9 t
Batteries	9 t	47 t	43 t
Bois	7 063 t	7 629 t	7 911 t
Capsules de café	5 t	24 t	16 t
Carton	1 305 t	1 498 t	1 559 t
Déchets verts	19 497 t	18 316 t	19 056 t
DEEE ⁹	1 791 t	1 876 t	2 001 t
DMS ¹⁰	286 t	403 t	424 t
Gravats	11 677 t	13 911 t	15 023 t
Huile	109 t	125 t	105 t
Huile de friture	4 t	4 t	8 t
Métaux	2 173 t	2 117 t	2 222 t
Mobilier	2 072 t	2 272 t	1 322 t
Papier	17 t	19 t	11 t
Piles	14 t	6 t	15 t
Plâtre	794 t	189 t	179 t
Pneus	8 t	5 t	0 t
Déchets ré-employables	159 t	147 t	185 t
Tout venant incinérable	10 412 t	9 719 t	7 762 t
Tout venant non incinérable (TVNI)	3 827 t	5 572 t	7 961 t
Total	61 228 t	63 882 t	65 811 t

Cinq flux représentent à eux seuls 88% des tonnages collectés sur les installations :

- Les déchets verts 29%
- Les gravats 23%
- Le tout venant incinérable 12%
- Le bois 12%
- Le tout venant non incinérable 12%
- Autres 12%



Déchets non ménagers et déchèterie professionnelle

Qu'est-ce qu'un déchet non ménager ?

C'est un déchet qui est produit par un producteur qui n'est pas un ménage. Il s'agit donc des déchets provenant des entreprises industrielles, des artisans, des commerçants, des écoles, des services publics, des hôpitaux, des services tertiaires. Ces déchets peuvent être considérés comme assimilés aux ordures ménagères en fonction de leurs caractéristiques et des quantités produites. Dans ce cas, ils peuvent être collectés en même temps que les déchets des ménages sans engendrer de sujétions techniques particulières.

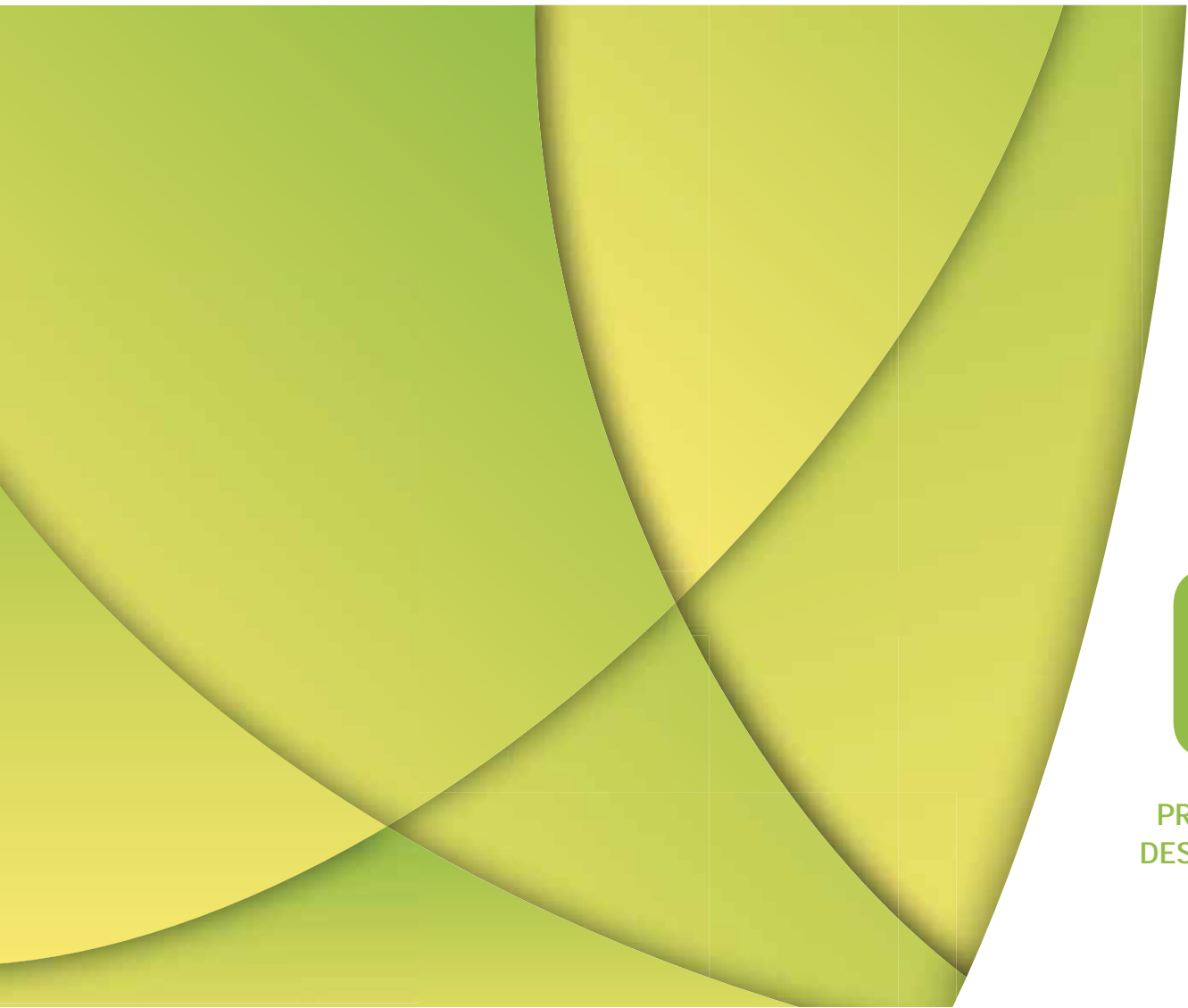
TONNAGES COLLECTÉS

	2018	2019	2020
Déchets non ménagers faisant l'objet de collectes spécifiques	5 704 t	4 988 t	4 023 t
Déchèterie professionnelle	15 192 t	15 829 t	19 427 t
Déchets non ménagers collectés dans le cadre de la redevance spéciale (RS)	10 170 t	6 548 t	5 885 t
Nombre de redevables de la RS	300	289	278

Les tonnages collectés (+3 500 t) et le nombre de passages sur la déchèterie professionnelle (+8 500) sont en nette augmentation pour 2020. Les flux qui ont significativement augmenté sont les gravats et le tout-venant non incinérable (+22% et +47% respectivement par rapport à 2019).

La diminution des quantités de déchets faisant l'objet de collectes spécifiques est principalement due à la baisse d'activité économique liée à la crise sanitaire. La suppression progressive de ces collectes réalisées auprès des professionnels maintiendra cette baisse dans les prochaines années.

Avec l'exclusion des gros producteurs non ménagers du service public, telle que prévue dans le cadre du règlement de collecte, le nombre de redevables de la redevance spéciale continue de baisser en 2020.



03

PRÉVENTION
DES DÉCHETS

TOULOUSE MÉTROPOLE, ACTRICE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Après un premier plan d'action de cinq ans (2012-2017), Toulouse Métropole a adopté, en octobre 2018, un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2018-2024. Le plan d'action se décline en six axes de travail :



L'évolution des modes de vie et des habitudes de consommation ont une incidence forte sur les quantités de déchets produits ces dernières années. Les collectivités locales ont un rôle à jouer pour sensibiliser les usagers et les inciter à œuvrer au quotidien en faveur de la réduction des déchets. Le contexte réglementaire contribue à accentuer la prise en compte de la prévention dans la gestion des déchets en la plaçant au sommet des priorités des politiques européennes et françaises. La réduction des déchets passe inévitablement par une prise de conscience et un changement des modes de consommation. Elle permet de préserver les ressources naturelles, de réduire les coûts de gestion des déchets et de limiter les impacts environnementaux du transport et du traitement.

Le PLPDMA 2018-2024 est le cadre d'action de la Métropole pour agir en faveur d'une réduction des déchets. De nombreuses actions sont menées chaque année sur le gaspillage alimentaire, le compostage et le ré-emploi pour amener les habitants à passer du simple geste de tri à des pratiques plus éco-responsables, limitant ainsi la quantité de déchets produits à la source. Notre objectif est de réduire de 11 % les déchets ménagers et assimilés par habitant en 2024 par rapport à 2010. L'enjeu est de taille, car la réduction à mettre en œuvre durant les quatre prochaines années est de -23 kg/hab alors que nous avons réduit de 29 kg/hab. les déchets ménagers et assimilés en 10 ans. Les actions et projets mis en œuvre en 2020 sont décrits dans le chapitre 01 - Projets et Faits marquants en 2020.

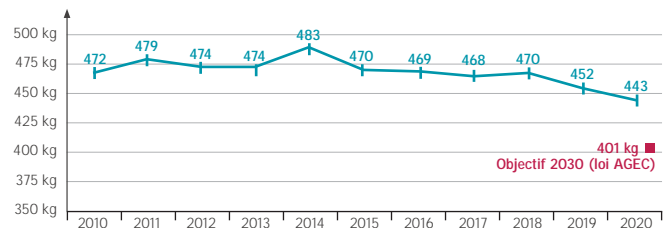
ÉVOLUTION DES DMA PAR HABITANT ENTRE 2010 ET 2020 ET OBJECTIF PLPDMA 2024



Indicateurs d'évolution des tonnages



ÉVOLUTION DES DMA EN KG PAR HABITANT



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Production OMA	238 158 t	254 604 t	255 447 t	256 366 t	257 387 t	256 944 t	257 646 t	262 859 t	268 077 t	255 663 t	252 373 t
En kg/hab.	358 kg	356 kg	352 kg	349 kg	345 kg	340 kg	338 kg	341 kg	342 kg	323 kg	314 kg
Production DMA	314 119 t	341 969 t	343 523 t	348 415 t	360 410 t	354 993 t	357 759 t	360 577 t	368 356 t	358 027 t	355 812 t
En kg/hab.	472 kg	479 kg	474 kg	474 kg	483 kg	470 kg	469 kg	468 kg	470 kg	452 kg	443 kg

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES



-9 kg/hab.
d'ordures ménagères et
assimilées collectées en 2020

Les déchets verts en porte-à-porte et collectés en déchèteries sont en augmentation importante, avec une production de +1 500 t par rapport à 2019. Les encombrants collectés en porte-à-porte présentent, quant à eux, une baisse de 1 200 t, ce qui doit être mis en perspective avec l'augmentation des flux apportés en déchèterie (+1 900 t) et l'accroissement constaté des dépôts sauvages (+880 t entre 2019 et 2020).

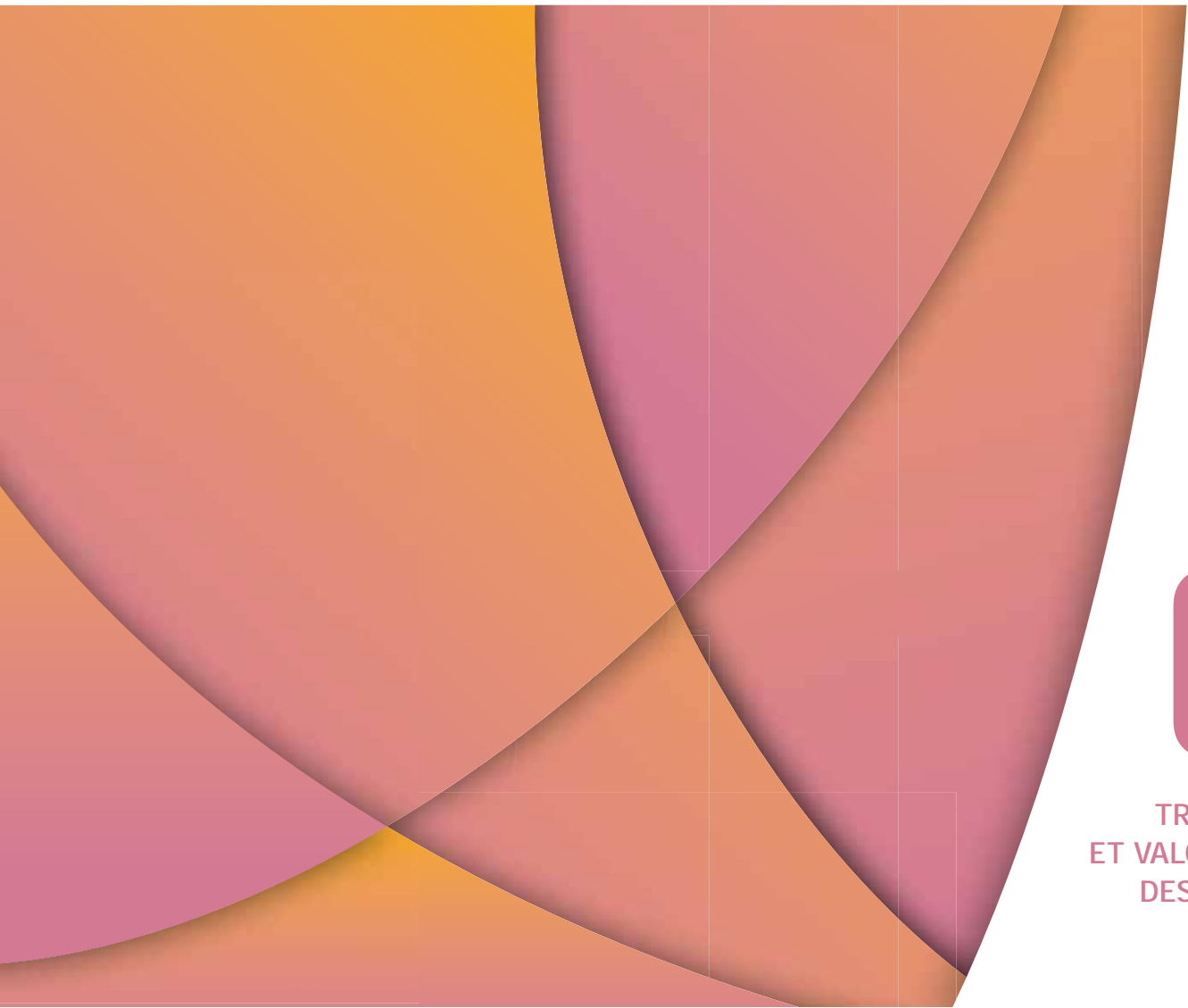
L'année 2020 marque la poursuite de la baisse des ordures ménagères et assimilées (OMA) entamée en 2019 : 3 300 tonnes d'OMA n'ont pas été collectées par la collectivité en 2020, soit -9 kg/hab. par rapport à 2019. La production par habitant diminue ainsi de 3% par rapport à 2019 et de 12% par rapport à 2010. Sur une rétrospective de 2 ans, entre 2018 et 2020, cela représente une diminution globale de 15 700 t d'OMA, soit 28 kg/hab.

Cette diminution des tonnages peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- les actions de sensibilisation aux gestes de réduction des déchets réalisées auprès des habitants, ainsi qu'une pratique de plus en plus répandue du compostage permettant de détourner les déchets alimentaires des ordures ménagères ;
- la mise en œuvre du règlement de collecte adopté en 2018, avec la sortie progressive, jusqu'en 2020, des gros producteurs non ménagers du service public de gestion des déchets ;
- la crise sanitaire, avec la diminution de l'activité économique, a pu engendrer une baisse des déchets produits par les entreprises et donc collectés par la Métropole.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La production de DMA par habitant diminue de 2% par rapport à 2019 et de 6% par rapport à 2010. Cette réduction doit être poursuivie dans les années à venir pour atteindre les objectifs de la loi AGEC (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire) qui visent une production de DMA de 401 kg/hab. en 2030.



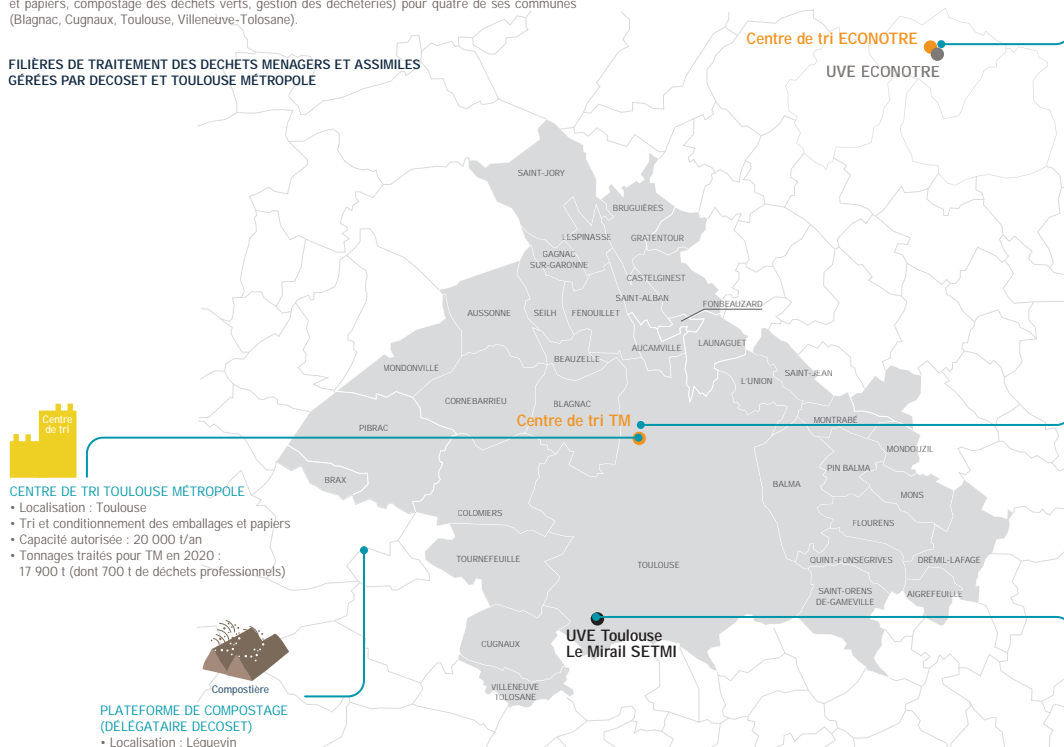
04

TRAITEMENT
ET VALORISATION
DES DÉCHETS

Installations de traitement des déchets

Depuis 2009, Toulouse Métropole adhère au syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers DECOSET. Toutefois, elle continue d'assurer des missions de traitement (tri des emballages et papiers, compostage des déchets verts, gestion des déchèteries) pour quatre de ses communes (Blagnac, Cugnaux, Toulouse, Villeneuve-Tolosane).

FILIÈRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS GÉRÉES PAR DECOSET ET TOULOUSE MÉTROPOLE



USINE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE) ET CENTRE DE TRI ECONOTRE (DÉLÉGATAIRE DE DECOSET)

- UVE :
 - > Valorisation énergétique des ordures ménagères, encombrants, DNDAE
 - > Localisation : Bessières
 - > Capacité autorisée : 192 000 t/an
 - > Tonnages traités pour TM en 2020 : 69 300 t
- Centre de tri :
 - > Tri et conditionnement des emballages et papiers
 - > Capacité autorisée : 30 000 t/an
 - > Tonnages traités pour TM en 2020 : 11 800 t



COMPOSTIÈRE DE TOULOUSE MÉTROPOLE

- Localisation : Toulouse
- Compostage de déchets verts
- Capacité autorisée : 6 000 t de compost produit/an
- Tonnages de déchets verts traités en 2020 pour TM : 14 800 t



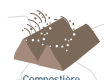
UVE TOULOUSE LE MIRAIL – SETMI (DÉLÉGATAIRE DE DECOSET)

- Valorisation énergétique des ordures ménagères, encombrants, déchets non dangereux des activités économiques (DNDAE), tout venant incinérable des déchèteries, Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- Localisation : Toulouse
- Capacité autorisée : 330 000 t/an
- Tonnages traités pour TM en 2019 : 158 300 t



CENTRE DE TRI TOULOUSE MÉTROPOLE

- Localisation : Toulouse
- Tri et conditionnement des emballages et papiers
- Capacité autorisée : 20 000 t/an
- Tonnages traités pour TM en 2020 : 17 900 t (dont 700 t de déchets professionnels)

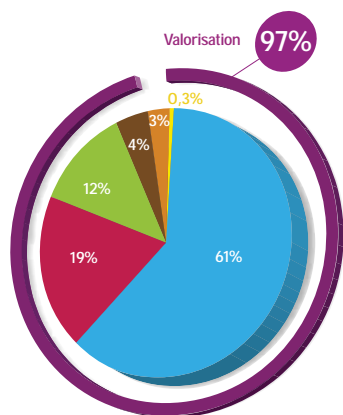


PLATEFORME DE COMPOSTAGE (DÉLÉGATAIRE DECOSET)

- Localisation : Léguevin
- Compostage de déchets verts
- Capacité autorisée : 30 t/jour
- Tonnages de déchets verts traités pour TM en 2020 : 10 200 t

Devenir des déchets ménagers et assimilés collectés

Les déchets ménagers et assimilés collectés sont orientés vers différentes filières de traitement en fonction de leur nature. Ici, les flux secondaires (refus de tri, refus de compost, matières secondaires issues de l'incinération) ne sont pas pris en compte, puisque ce sont des flux issus d'installations de traitement et non orientés vers des filières de traitement directement depuis la collecte.



Valorisation énergétique : 216 000 t (61%)

Il s'agit de l'incinération des ordures ménagères et du tout-venant incinérable issu des déchèteries avec production d'électricité et/ou de chaleur.

Recyclage : 67 000 t (19%)

Le recyclage est la réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu, en remplacement total ou partiel d'une matière première neuve. Il s'agit des emballages et papiers ménagers¹¹, des emballages en verre, du textile¹² et des déchets collectés en déchèteries¹³.

Valorisation organique : 46 000 t (12%)

Sur le territoire métropolitain, la valorisation organique pratiquée est le compostage. Les déchets verts collectés en porte-à-porte ou en déchèteries sont orientés vers des plateformes de compostage pour être transformés en amendement organique : le compost.

Stockage : 11 000 t (3%)

Cela correspond à l'enfouissement en installations de stockage d'une partie des encombrants collectés en porte-à-porte et du tout-venant non incinérable issu des déchèteries.

Autres formes de valorisation : 15 000 t (4%)

Il s'agit surtout des gravats qui sont utilisés en remplacement des granulats, notamment en sous-couches routières ou en remblai de carrière.

Réemploi : 1 000 t (0,3%)

C'est le nouvel emploi d'un objet pour un usage analogue à celui de sa première utilisation. Sur le territoire métropolitain, le réemploi est surtout lié au partenariat avec la Glanerie sur les déchèteries et à la collecte des textiles usagés.

11. Les bouteilles et flacons en plastique, tous les emballages en métal : canettes, conserves, boîtes métalliques, barquettes aluminium, cartonnettes, briques alimentaires, journaux, livres, magazines, enveloppes et tous les papiers.

12. Les vêtements (hommes, femmes, enfants), les chaussures (attachées par paires), le linge de maison (nappes, draps, couvertures, chiffons, rideaux, etc.) et la maroquinerie.

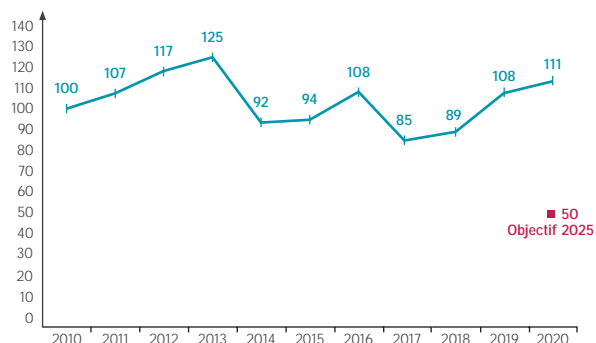
13. Le bois, les ampoules, les batteries, les piles, les capsules de café, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les huiles, les métaux, le mobilier et une partie des encombrants.

INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MIS EN INSTALLATIONS DE STOCKAGE

Les lois de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) et Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) définissent l'objectif de "réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50% en 2025".

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Quantités stockées (tonnes)	9 703 t	10 353 t	11 312 t	12 128 t	8 943 t	9 124 t	10 459 t	8 262 t	8 657 t	10 495 t	10 814 t
Quantités stockées (kg/hab.)	15 kg	15 kg	16 kg	17 kg	13 kg	13 kg	14 kg	11 kg	12 kg	14 kg	14 kg

INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MIS EN INSTALLATIONS DE STOCKAGE



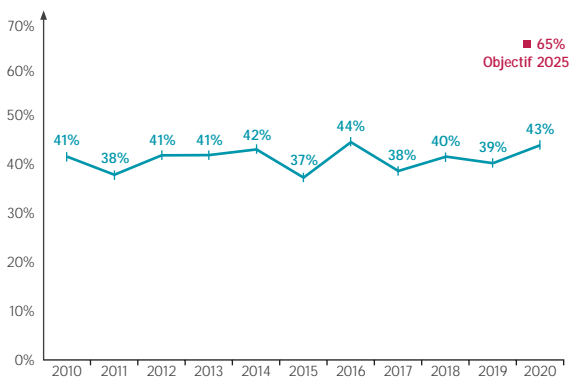
La fluctuation de l'indice est à mettre en regard de la faible proportion des tonnages orientés vers les installations de stockage.

TAUX DE VALORISATION MATIÈRE¹⁴

Dans le code de l'environnement (art.L541-1), il est indiqué comme objectif : "l'augmentation de la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation respectivement, 55% en 2020 et 65% en 2025 des déchets non dangereux, non inertes, mesurés en masse".

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Quantités valorisées	129 308 t	130 954 t	142 459 t	141 196 t	149 811 t	132 118 t	156 764 t	135 256 t	147 282 t	140 309 t	151 913 t
DMA collectés	314 119 t	341 969 t	343 523 t	348 415 t	360 410 t	354 993 t	357 759 t	360 577 t	368 356 t	358 027 t	355 812 t

TAUX VALORISATION MATIÈRE



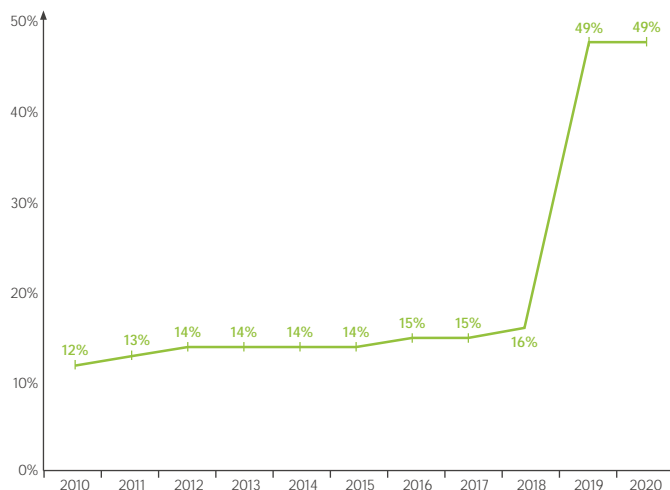
¹⁴ Tonnages collectés issus de la collecte sélective + tonnages d'ameublissements recyclés + tonnages textiles recyclés + déchets verts compostés + mâchefers et métaux valorisés issus de l'incinération des OMR + matériaux non dangereux issus des déchèteries effectivement recyclés] ÷ Déchets ménagers et assimilés collectés

TAUX DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE¹⁵

Le taux de valorisation énergétique consiste à mesurer la part de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une valorisation énergétique.

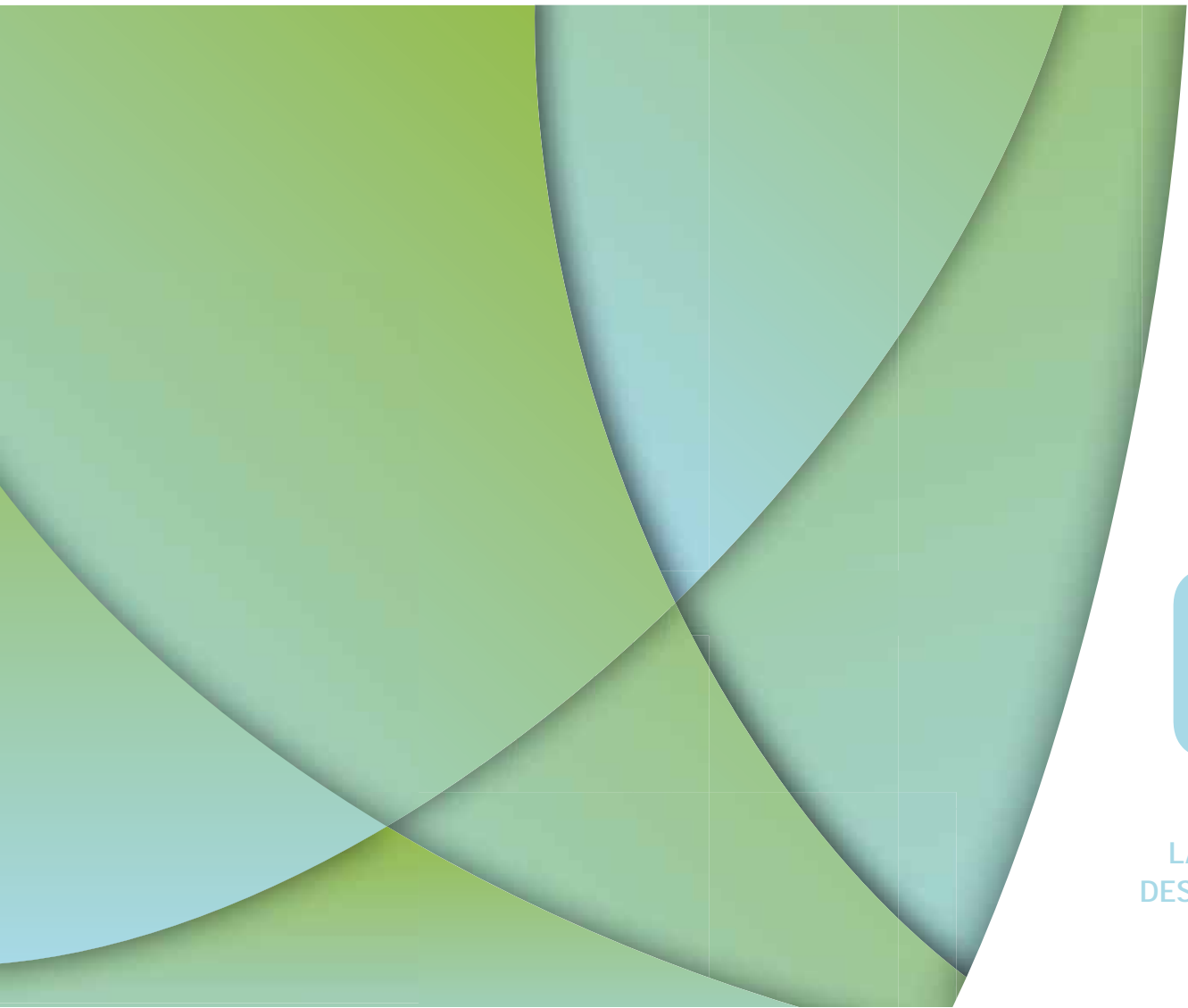
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnages valorisés énergétiquement	41 202 t	44 555 t	47 756 t	50 370 t	51 018 t	48 357 t	52 404 t	55 642 t	58 530 t	176 744 t ¹⁶	174 071 t
Total DMA collectés	314 119 t	341 969 t	343 523 t	348 415 t	360 410 t	354 993 t	357 759 t	360 577 t	368 356 t	358 027 t	355 812 t

TAUX DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



Jusqu'en 2018, les performances de l'usine d'incinération de Toulouse n'atteignaient pas les niveaux demandés par la réglementation. Elle ne pouvait donc pas être considérée comme une unité de valorisation énergétique et ainsi n'était pas prise en compte dans le calcul de cet indice. L'extension du réseau de chaleur associé à l'usine d'incinération de Toulouse lui a permis d'atteindre les performances demandées depuis 2019.

¹⁵ En ce qui concerne Toulouse Métropole, il s'agit d'incinération. Somme des tonnages valorisés énergétiquement-seus produits valorisés matières (mâchefers et métaux)] ÷ DMA collectés
¹⁶ Correctif sur les données 2019



05

COÛTS DE
LA GESTION
DES DÉCHETS

Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

COLLECTE

	Régie	Prestataires
Ordures Ménagères Résiduelles	25 communes	12 communes
Emballages et papiers	17 communes + une partie de Toulouse	19 communes + une partie de Toulouse
Verre	Une partie de Toulouse	36 communes + une partie de Toulouse
Déchets verts	23 communes	10 communes
Encombrants	21 communes	12 communes
DNDAE	9 communes	13 communes
Textiles	-	37 communes

TRAITEMENT

	Toulouse Métropole	DECOSET
Incinération	-	37 communes
Tri des emballages et papiers	4 communes (régie)	33 communes
Compostage (plateforme)	4 communes (régie + prestation)	33 communes
Gestion des déchèteries	4 communes (régie + prestation)	33 communes

Montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises

COVED	2 258 543 €
VEOLIA	1 792 129 €
SULO	1 679 377 €
DRIMM	1 294 923 €
CARCANO	857 545 €
PAPREC	421 306 €
CLER VERTS	366 095 €
GREENBURO	251 978 €
SAGE	241 799 €
LHERM TP	209 999 €
ANCO	139 276 €
SUEZ	137 837 €

Modalités de financement du service public de prévention et de gestion des déchets

En 2009, la Métropole a fait le choix de financer son service public de gestion des déchets par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Pour rappel, la TEOM est une taxe qui repose sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties et qui n'est pas proportionnelle à la quantité de déchets collectés.

Depuis 2016, conformément à la réglementation, la métropole a mis en place la redevance spéciale (RS) qui concerne les utilisateurs non-ménagers du service public d'élimination des déchets. La redevance est proportionnelle au service rendu.

Coût du service public de prévention et de gestion des déchets

DÉTAIL DES COÛTS COMPLETS PAR ÉTAPE TECHNIQUE ET DES COÛTS AIDÉS (EN € ARRONDIS) SELON LA METHODE COMPTACOUT®

	2018	2019	2020
Charges fonctionnelles	10 856 000 €	13 024 000 €	12 717 000 €
Charges techniques	86 107 000 €	87 321 000 €	88 094 000 €
Dont prévention	664 000 €	723 000 €	680 000 €
Dont pré-collecte et collecte	49 003 000 €	49 141 000 €	49 337 000 €
Dont transfert et transport	3 851 000 €	3 914 000 €	3 992 000 €
Dont traitement	32 588 000 €	33 527 000 €	34 077 000 €
Dont autres charges	1 000 €	16 000 €	8 000 €
TVA acquittée	5 006 000 €	5 129 000 €	5 265 000 €
Total charges TTC	104 046 000 €	105 474 000 €	106 076 000 €
Total produits ¹⁷	7 916 000 €	7 535 000 €	7 031 000 €
Dont produits industriels	2 763 000 €	2 113 000 €	1 635 000 €
Dont soutiens des sociétés agréées	5 097 000 €	5 366 000 €	5 340 000 €
Dont aides	56 000 €	56 000 €	56 000 €
Coût aidé TTC	96 130 000 €	97 939 000 €	99 045 000 €
TEOM	102 720 000 €	103 570 000 €	106 039 000 €
Facturation des professionnels	817 000 €	845 000 €	1 071 000 €
Redevance spéciale	2 542 000 €	1 637 000 €	1 471 000 €

Les charges techniques liées à la gestion des déchets sur la métropole sont en augmentation en 2020 (+ 780 000 €). Il s'agit essentiellement de l'augmentation des coûts de traitement (+ 550 000 €), et de l'augmentation des coûts de collecte et pré-collecte (+ 200 000 €). Les charges fonctionnelles diminuent (- 300 000 €).

La baisse du coût de rachat des matières issues du centre de tri a généré une perte de revenu industriel important, notamment sur les flux papier et aluminium (- 400 000 €).

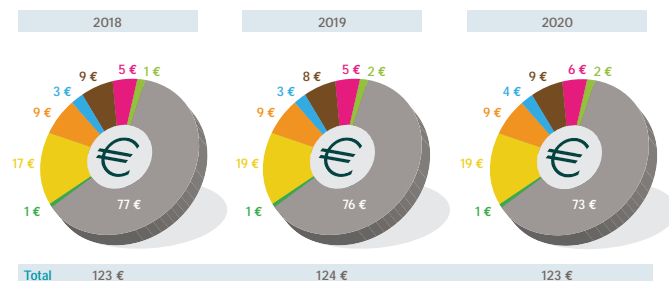
L'augmentation de la fréquentation de la déchèterie professionnelle a généré une augmentation des recettes (+ 226 000 €), tandis que la redevance spéciale diminue encore cette année avec l'exclusion des gros producteurs non ménagers (- 166 000 €).

Les actions de prévention ont été directement impactées par les restrictions liées au contexte sanitaire, limitant fortement les événements et actions collectives (- 40 000 €).

Au final, les coûts liés à la gestion des déchets varient légèrement, avec de minces diminutions du coût à l'habitant (- 1€/hab) et à la tonne (- 2€/tonne).

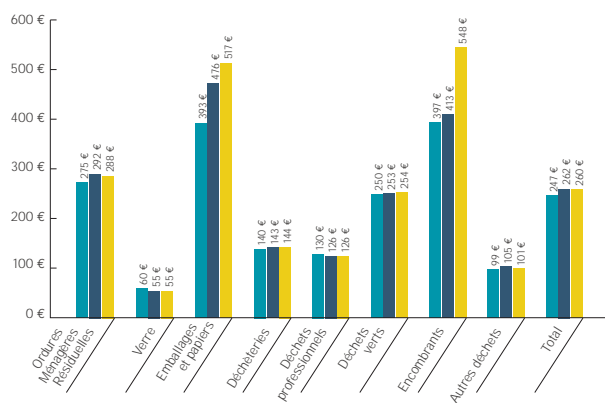
COÛT AIDÉ PAR FLUX EN €/HAB.

- Ordures ménagères
- Verre
- Emballages et papiers
- Déchets des déchèteries
- Déchets professionnels
- Déchets verts
- Encombrants
- Autres déchets



COÛT AIDÉ PAR FLUX EN €/TONNE

- 2018
- 2019
- 2020



Annexes

COÛTS COMPLETS 2020 PAR FLUX ET PAR ÉTAPES TECHNIQUES

COÛT en €	Flux de					déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	professionnels	Déchets verts	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des collectivités	Textiles	
					Déchets des professionnels	Déchèterie professionnelle						
Charges de structures	6 673 437 €	182 894 €	2 141 466 €	890 447 €	151 656 €	186 437 €	744 869 €	549 633 €	657 €	207 077 €	-	11 728 572 €
Communication	34 716 €	89 539 €	650 819 €	9 938 €	-	-	117 011 €	86 527 €	-	-	-	988 550 €
Total charges fonctionnelles	6 708 153 €	272 433 €	2 792 286 €	900 385 €	151 656 €	186 437 €	861 879 €	636 160 €	657 €	207 077 €	-	12 717 122 €
Prévention	355 396 €	815 €	78 228 €	150 223 €	229 €	725 €	69 198 €	25 623 €	0 €	-	-	680 437 €
Pré-collecte et collecte	28 601 151 €	1 304 651 €	8 868 619 €	2 312 635 €	579 362 €	404 003 €	4 061 855 €	3 204 720 €	-	-	-	49 336 997 €
Transfert et transport	1 136 188 €	83 005 €	228 140 €	1 431 585 €	48 899 €	238 642 €	341 884 €	332 090 €	-	151 308 €	-	3 991 744 €
Traitement	19 624 414 €	-	7 082 284 €	2 857 475 €	522 829 €	771 993 €	1 181 847 €	610 009 €	4 987 €	1 420 656 €	-	34 076 494 €
Autres charges	-	-	-	8 045 €	-	-	-	181 €	-	89 €	-	8 314 €
Total charges techniques	49 717 149 €	1 388 472 €	16 257 271 €	6 759 963 €	1 151 319 €	1 415 364 €	5 654 784 €	4 172 623 €	4 987 €	1 572 053 €	-	88 093 986 €
TVA acquittée	2 803 529 €	119 706 €	868 787 €	635 415 €	109 025 €	586 €	403 344 €	208 279 €	550 €	115 884 €	-	5 265 107 €
Total charges TTC	59 228 832 €	1 780 611 €	19 918 344 €	8 295 763 €	1 412 000 €	1 602 387 €	6 920 008 €	5 017 062 €	6 195 €	1 895 014 €	-	106 076 216 €
Vente de produits et d'énergie	-	503 796 €	687 153 €	350 100 €	17 647 €	28 660 €	4 718 €	-	-	1 531 €	-	1 593 605 €
Autres produits	28 839 €	-	-	5 073 €	-	-	7 287 €	-	-	-	-	41 198 €
Total des produits industriels	28 839 €	503 796 €	687 153 €	355 172 €	17 647 €	28 660 €	12 005 €	-	-	1 531 €	-	1 634 803 €
Soutiens de sociétés agréées	743 368 €	222 493 €	3 626 339 €	615 194 €	-	-	-	55 917 €	-	-	77 113 €	5 340 423 €
Subventions d'investissement	31 886 €	76 €	9 978 €	1 422 €	1 627 €	-	11 140 €	-	-	-	-	56 128 €
Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total aides	31 886 €	76 €	9 978 €	1 422 €	1 627 €	-	11 140 €	-	-	-	-	56 128 €
Total produits	762 098 €	726 365 €	4 323 469 €	971 788 €	19 274 €	28 660 €	23 145 €	55 917 €	-	1 531 €	77 113 €	7 031 354 €
Coût aidé TTC*	58 466 733 €	1 054 246 €	15 594 875 €	7 323 975 €	1 392 726 €	1 573 727 €	6 896 863 €	4 961 146 €	6 195 €	1 893 483 €	-77 113 €	99 044 861 €

COÛTS EN EUROS PAR HABITANT

COÛT en €/hab	Flux de					déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	professionnels	Déchets verts	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des collectivités	Textiles	
					Déchets des professionnels	Déchèterie professionnelle						
Charges de structures	8,30 €	0,23 €	2,66 €	1,11 €	0,19 €	0,23 €	0,93 €	0,68 €	-	0,26 €	-	14,59 €
Communication	0,04 €	0,11 €	0,81 €	0,01 €	-	-	0,15 €	0,11 €	-	-	-	1,23 €
Total charges fonctionnelles	8,35 €	0,34 €	3,47 €	1,12 €	0,19 €	0,23 €	1,07 €	0,79 €	-	0,26 €	-	15,82 €
Prévention	0,44 €	-	0,10 €	0,19 €	-	-	0,09 €	0,03 €	-	-	-	0,85 €
Pré-collecte et collecte	35,59 €	1,62 €	11,03 €	2,88 €	0,72 €	0,50 €	5,05 €	3,99 €	-	-	-	61,39 €
Transfert et transport	1,41 €	0,10 €	0,28 €	1,78 €	0,06 €	0,30 €	0,43 €	0,41 €	-	0,19 €	-	4,97 €
Traitement	24,42 €	-	8,81 €	3,56 €	0,65 €	0,96 €	1,47 €	0,76 €	0,01 €	1,77 €	-	42,40 €
Autres charges	-	-	-	0,01 €	-	-	-	-	-	-	-	0,01 €
Total charges techniques	61,86 €	1,73 €	20,23 €	8,41 €	1,43 €	1,76 €	7,04 €	5,19 €	0,01 €	1,96 €	-	109,61 €
TVA acquittée	3,49 €	0,15 €	1,08 €	0,79 €	0,14 €	-	0,50 €	0,26 €	-	0,14 €	-	6,55 €
Total charges TTC	73,69 €	2,22 €	24,78 €	10,32 €	1,76 €	1,99 €	8,61 €	6,24 €	0,01 €	2,36 €	-	131,98 €
Vente de produits et d'énergie	-	0,63 €	0,85 €	0,44 €	0,02 €	0,04 €	0,01 €	-	-	-	-	1,98 €
Autres produits	0,04 €	-	-	0,01 €	-	-	0,01 €	-	-	-	-	0,05 €
Total des produits industriels	0,04 €	0,63 €	0,85 €	0,44 €	0,02 €	0,04 €	0,01 €	-	-	-	-	2,03 €
Soutiens de sociétés agréées	0,92 €	0,28 €	4,51 €	0,77 €	-	-	-	0,07 €	-	-	0,10 €	6,64 €
Subventions d'investissement	0,04 €	-	0,01 €	-	-	-	0,01 €	-	-	-	-	0,07 €
Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total aides	0,04 €	-	0,01 €	-	-	-	0,0139 €	-	-	-	-	0,07 €
Total produits	0,95 €	0,90 €	5,38 €	1,21 €	0,02 €	0,04 €	0,03 €	0,07 €	-	-	0,10 €	8,75 €
Coût aidé TTC*	72,75 €	1,31 €	19,40 €	9,11 €	1,73 €	1,96 €	8,58 €	6,17 €	0,01 €	2,36 €	-	123,23 €

COÛTS EN EUROS PAR TONNE

COÛT en €/t	Flux de					déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	professionnels	Déchets verts	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des collectivités	Textiles	
					Déchets des professionnels	Déchèterie professionnelle						
Charges de structures	33 €	10 €	71 €	18 €	38 €	10 €	27 €	61 €	50 €	13 €	-	31 €
Communication	-	5 €	22 €	-	-	-	4 €	10 €	-	-	-	3 €
Total charges fonctionnelles	33 €	14 €	93 €	18 €	38 €	10 €	32 €	70 €	50 €	13 €	-	33 €
Prévention	2 €	-	3 €	3 €	-	-	3 €	3 €	-	-	-	2 €
Pré-collecte et collecte	141 €	69 €	294 €	46 €	144 €	21 €	150 €	354 €	-	-	-	130 €
Transfert – transport	6 €	4 €	8 €	28 €	12 €	12 €	13 €	37 €	-	9 €	-	10 €
Traitement	97 €	-	235 €	56 €	130 €	40 €	44 €	67 €	378 €	86 €	-	89 €
Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total charges techniques	245 €	73 €	539 €	133 €	286 €	73 €	209 €	461 €	378 €	95 €	-	231 €
TVA acquittée	14 €	6 €	29 €	13 €	27 €	-	15 €	23 €	42 €	7 €	-	14 €
Total charges TTC	292 €	94 €	660 €	163 €	351 €	82 €	255 €	554 €	470 €	115 €	-	279 €
Vente de produits et d'énergie	-	26 €	23 €	7 €	4 €	1 €	-	-	-	-	-	4 €
Autres produits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des produits industriels	-	26 €	23 €	7 €	4 €	1 €	-	-	-	-	-	4 €
Soutiens de sociétés agréées	3 €	12 €	120 €	12 €	-	-	-	6 €	-	-	54 €	14 €
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total aides	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total produits	4 €	38 €	143 €	19 €	5 €	1 €	1 €	6 €	-	-	54 €	18 €
Coût aidé TTC*	288 €	55 €	517 €	144 €	346 €	81 €	254 €	548 €	470 €	115 €	-	260 €

Détail des aides publiques perçues en 2020

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : 0 €

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT : 0 €

Détail des soutiens des sociétés agréées en 2020

CITEO

Rémunération de base	2 191 077 €
Majoration	181 110 €
Communication et ambassadeurs du tri et de la prévention	190 443 €
Valorisations complémentaires	1 906 543 €
- Soutien au recyclage des métaux hors collecte sélective	66 927 €
- Soutien valorisation énergétique des refus de tri	45 334 €
- Soutien à la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles	676 441 €
- Soutien à la connaissance des coûts	43 822 €
- Soutien à la transition	1 074 020 €
Total	4 469 173 €

Projet d'optimisation de la collecte du Plan de Performance des territoires	123 026 €
---	-----------

Eco TLC

Total	77 113 €
--------------	-----------------

OCAD3E

Part Fixe	16 560 €
Part variable	80 203 €
- S0	13 479 €
- S1	17 022 €
- S2	49 702 €
Compensation sécurité	14 029 €
Communication courante	-
Communication événementielle	-
Communication prépayée par OCAD3E	-
Total	110 792 €

Eco DDS

Total	5 508 €
--------------	----------------

Eco Mobilier

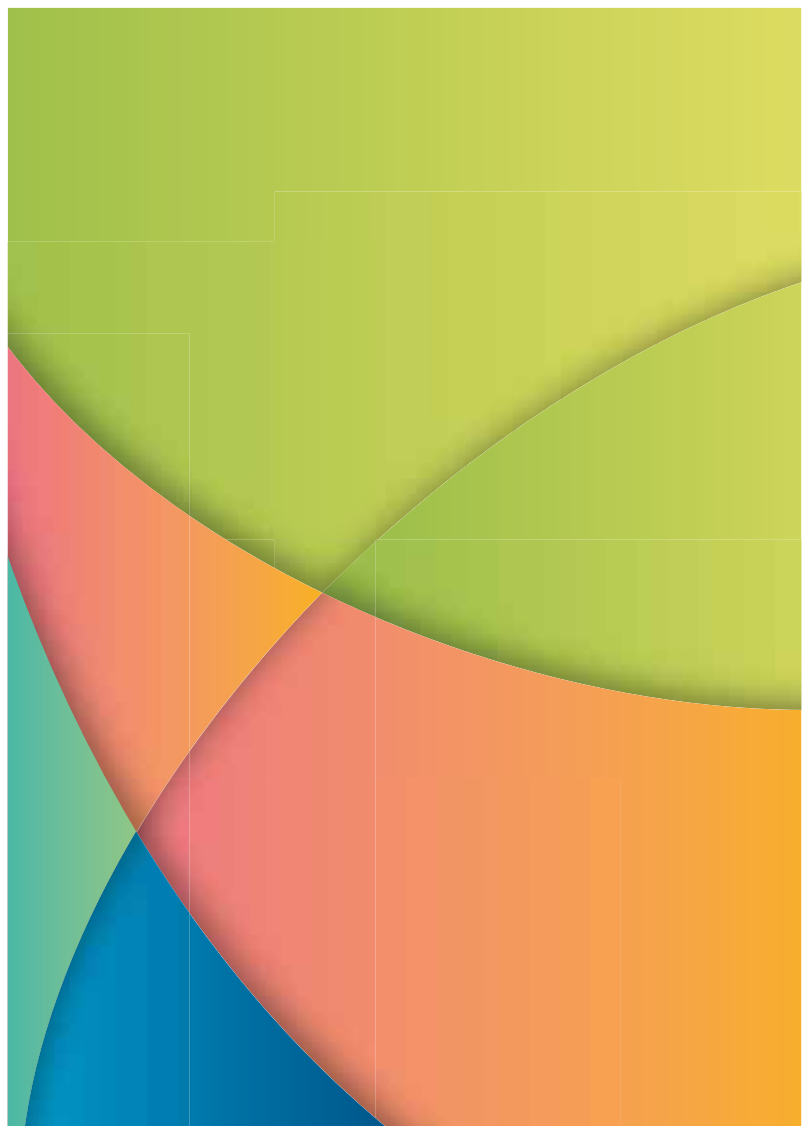
Total	219 379 €
--------------	------------------

Montant des aides des éco-organismes perçues par DECOSET et affectables à Toulouse Métropole

Total	227 074 €
--------------	------------------

Détail des produits industriels perçus en 2020

Ventes de matériaux	1 585 798 €
- Verre	503 796 €
- Emballages et papiers	687 153 €
- Déchets des déchèteries	349 095 €
- Déchets professionnels	17 094 €
- Déchèterie professionnelle	28 660 €
Autres produits	41 198 €
- Régie composteurs	41 198 €
Total	1 634 803 €



toulouse
métropole

6 rue René Leduc
BP 35821
31505 Toulouse CEDEX 5
toulouse-metropole.fr

